**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**46ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**COMORES**

**3 MAI 2024, 9h00à 12h30**

Monsieur le Président,

Madagascar remercie les Comores pour son rapport national dans le cadre de ce 4ème cycle de son Examen Période Universel.

Madagascar note avec satisfaction les actions entreprises par le Gouvernement comorien dans la mise en conformité de sa Commission Nationale des Droits de l’Homme et des Libertés aux Principes de Paris, particulièrement concernant le processus de nomination de ses membres ainsi que la dotation à partir de 2023 d’un budget suffisant et régulier afin que ladite Commission puisse mener à bien ses missions.

Madagascar félicite l’Etat comorien d’avoir intégré dans sa Constitution révisée de 2018

les droits de la femme et la lutte contre les actes de violences faites aux femmes et des filles ainsi que la criminalisation du harcèlement sexuel dans le code pénal de 2020.

Madagascar se réjouit également de la création par les Comores d’une commission interministérielle chargée de prévenir et de combattre l’apatridie, preuve de son engagement envers la protection des droits s de certains groupes

A cet égard, Madagascar tient à faire les recommandations suivantes :

1. Considérer la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
2. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains.

Madagascar souhaite plein succès aux Comores dans ses engagements en matière de protection et de promotion des droits de l’Homme.